

Administrateurs, commissions, bureau

COMPRENEZ « QUI FAIT QUOI ? »

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION (CA)

Les administrateurs sont élus pour 3 ans par les salariés « actifs » et « retraités adhérents » des collectivités de l'agglomération dijonnaise affiliées au CAS. **Ils forment le Conseil d'Administration.**

Son rôle ?

- définir la politique et les orientations générales
- arrêter les comptes et voter le budget
- rendre compte de la gestion de l'association, qu'il confie au bureau et au Président du CA.

LES COMMISSIONS

Les Administrateurs composent les Commissions, avec 1 président, 2 vice-présidents, 1 trésorier, 1 secrétaire, 1 secrétaire adjoint. Sans oublier les membres actifs !

Leur rôle ?

- être force de propositions
- développer et animer les activités et manifestations

LE BUREAU

Élu par le CA pour 3 ans, il compte :

- 1 président, 4 vice-présidents,
- 1 trésorier, 1 trésorier adjoint,
- 1 secrétaire, 1 secrétaire adjoint.

Son rôle ?

- assurer la gestion quotidienne de l'association
- gérer le budget de l'association dans le respect des orientations
- veiller au bon fonctionnement des commissions et au respect des procédures

Le Président représente l'association en justice, ainsi que dans tous les actes de vie civile.